

## Annexe 0 - Bilan des programmes relatifs au maintien de prairies que l'agence soutient

### a. Le PMAZH : un programme qui porte ses fruits

#### *Le programme en quelques lignes*

Le PMAZH (Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides) se décline sur 5 axes définis avec les partenaires et les acteurs de terrain :

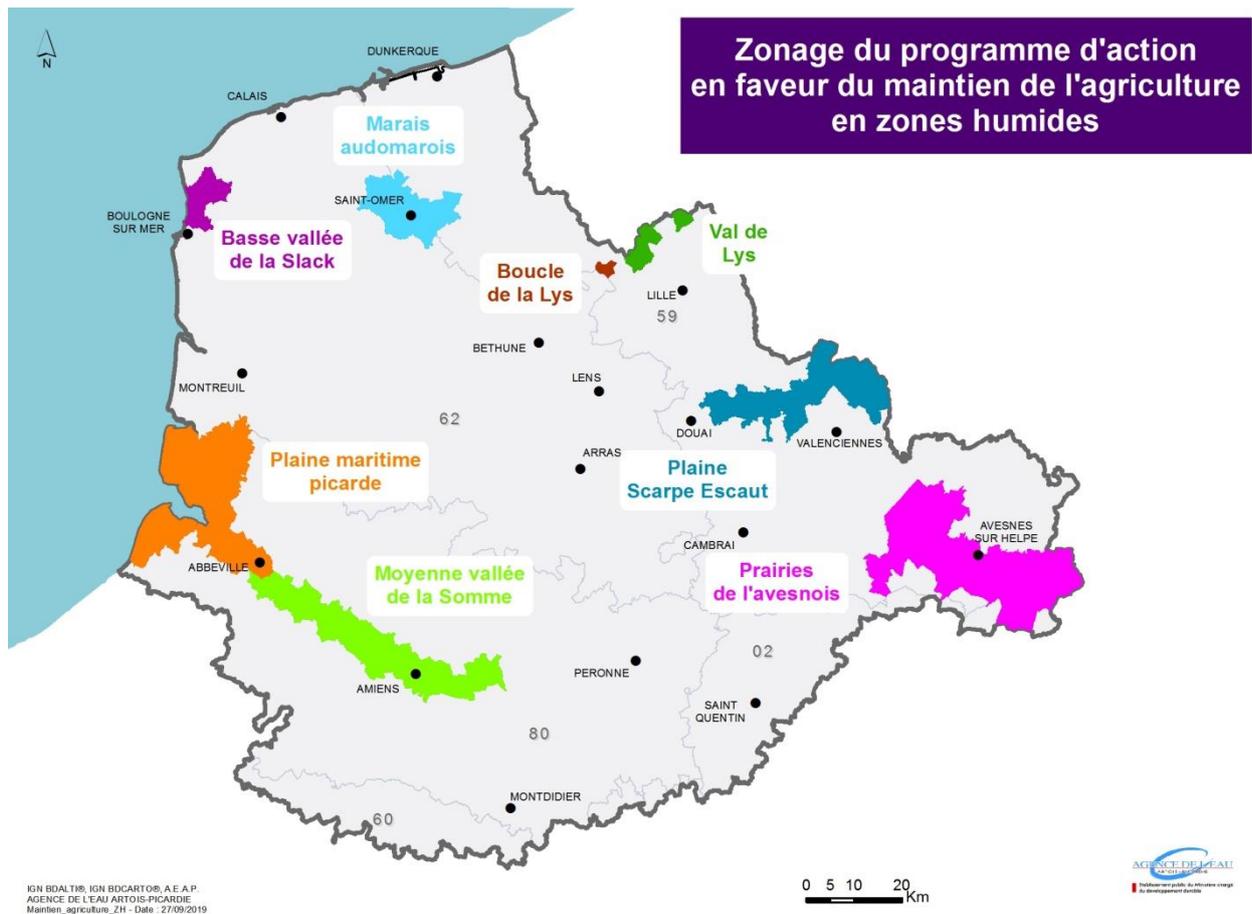


- **l'optimisation de l'action publique** afin d'améliorer, si nécessaire, les systèmes d'aides actuels (Mesures Agri-environnementales et Climatiques, accompagnement aux changements de systèmes...) et/ou pour développer de nouveaux outils tel que le paiement du service environnemental ;
- **la maîtrise du foncier** pour limiter la déprise agricole et aménager le foncier (rapprochement de prairies, amélioration de l'accessibilité des parcelles...) ;
- **l'accompagnement technique des agriculteurs** pour optimiser leurs systèmes de production en tenant compte de la spécificité de ces milieux et les former à la préservation de ces milieux naturels ;
- **la valorisation des productions agricoles** issues des zones humides pour améliorer le revenu des agriculteurs concernés ;
- **l'évaluation et la capitalisation des expériences** qui seront menées pour que ce travail puisse profiter à tous les territoires concernés du Bassin.

#### *Analyse critique des actions menées et perspectives*

Les acteurs de terrain des 8 sites-pilotes ciblés lors de la définition du programme ont déployé dans leur territoire le programme d'action et mis en place les instances de gouvernance (comité technique, comité de pilotage) entre 2013 et 2016 (Cf. Annexe 1).

En 2020, il a été décidé de ne pas poursuivre cette expérience sur les territoires du Val de Lys et de la Boucle de la Lys car les exploitants concernés étaient peu nombreux et peu mobilisés ce qui rendait l'animation coûteuse au regard des résultats obtenus. Ce bilan rend compte des résultats obtenus sur les 6 sites pilotes encore actifs.



### Des dynamiques de groupes à l'échelle locale et du bassin qui permettent des échanges riches et constructifs

#### EN 2020 :

- 10 réunions de groupe de travail collectif à l'échelle du bassin sur 6 thématiques
- 17 comités techniques, 3 ateliers de co-construction et 3 comités de pilotage

*NB : La tenue des réunions, habituellement plus nombreuses a été perturbée par le contexte sanitaire.*

Sur chaque site, la caractérisation de l'agriculture pratiquée dans la zone, l'occupation du sol et un premier état des lieux en termes de biodiversité des prairies humides ont été réalisés. Ceci a permis de définir un programme d'action avec les acteurs impliqués qui est révisé chaque année. Cette révision se fait de plus en plus en coopération avec les acteurs de terrain, notamment les éleveurs. Cette approche de co-construction des programmes est à développer afin de construire une vision et des ambitions partagées, éléments indispensables à une coopération sereine et active sur le long terme.

A noter qu'une démarche de recherche-action

se mène actuellement dans le marais Audomarois afin d'accompagner une démarche collective de conception d'une transition agro-écologique en étroite collaboration avec les exploitants agricoles. Les premiers résultats sont prometteurs et pourraient inspirer d'autres territoires.

Les expériences menées dans le cadre de ce programme sont partagées au sein d'un réseau des acteurs du bassin travaillant sur l'agriculture et/ou la préservation des zones

humides (organisations professionnelles agricoles, parcs naturels régionaux, gestionnaires de milieux naturels, réseau de vétérinaires, région, départements, services de l'Etat, agence de l'eau Artois-Picardie...). Une soixantaine de techniciens provenant d'une vingtaine de structures sont impliqués dans ce programme. Ils échangent à l'échelle des territoires mais aussi à l'échelle du bassin via 7 groupes de travail. Ce réseau permet d'enrichir les échanges techniques entre les acteurs de terrain, de mutualiser les connaissances et donc d'alimenter les réflexions en cours sur le bassin.

**Enjeu pour la suite du programme** : susciter l'intérêt des élus (collectivités locales, région, département) pour accentuer la transversalité entre politiques publiques

### **Axe 1 – Un déploiement important des MAEC sur les 3 sites-pilotes où les mesures étaient adaptées et une expérimentation PSE sur les 3 autres**

Les 6 sites pilotes bénéficient d'une animation afin de développer les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC). Ceci a permis à trois sites-pilotes de bien développer ces mesures sur leur territoire (Moyenne Vallée de la Somme, Plaine Maritime Picardie et Prairies de l'Avesnois).

Les 3 autres territoires, ainsi que le territoire de l'Avesnois, se sont lancés dans une expérimentation de Paiement pour Services Environnementaux (PSE). Le programme a grandement facilité cette mise en place pour les raisons suivantes :

- la caractérisation de l'agriculture pratiquée dans la zone et les enjeux environnementaux de territoire avaient été définis en début de programme,
- des habitudes de travail en commun avec les exploitants agricoles, de dialogue territorial ont grandi au cours du programme favorisant un climat de confiance et de co-construction d'action,
- l'accompagnement technique permet aux éleveurs, petit à petit, de prendre confiance dans la conciliation des enjeux agronomiques et environnementaux.

- 43 % des prairies sont contractualisés en MAEC sur 2 sites
- 41 exploitants engagés dans 3 expérimentations PSE « territoriaux » (4184 ha de SAU)
- 2 PSE « Herbe » en réflexion (24 exploitants ciblés)

**Enjeu pour la suite du programme** : Engendrer une synergie entre PSE et accompagnement technique – Le PSE permet aux exploitants d'accepter plus facilement une prise de risque / l'accompagnement leur donne des clés pour trouver des solutions adaptées à leur contexte.

### **Axe 2 – Un accompagnement au changement au service d'une approche plus agro-écologique des prairies, un intérêt pour les milieux diversifiés tout en favorisant l'autonomie de décision des éleveurs**

Tous ces sites ont en commun la mise en place d'un accompagnement technique et économique d'éleveurs. S'il n'a pas toujours été simple de convaincre les éleveurs exploitant des prairies humides de s'engager dans le programme, à ce jour c'est environ 14 à 25 % des exploitants concernés qui bénéficient, grâce au programme, d'accompagnements individuels (technico-économique, valorisation de l'herbe, suivi du parasitisme...) qui leur permettent de progresser et de changer de regard sur ces milieux naturels. L'approche économique adossée à l'accompagnement technique met en évidence que la valorisation des prairies peut rimer avec performances économiques et préservation de l'environnement.

Les exploitants rassurés sur leurs changements de pratiques sont plus à même de pousser à aller plus loin dans cette démarche.

Les tentatives de définir des « bonnes pratiques » par type de prairie ont donné très peu de résultats compte tenu de la diversité des situations (type d'exploitation, caractéristiques des prairies, objectifs des éleveurs, conditions climatiques changeantes...). En seconde phase du programme une stratégie différente a été testée, notamment via la démarche Pâtur'Ajuste\*\* : l'accompagnement au changement\*\*\*. Cette posture du conseiller permet à l'éleveur de définir par lui-même les solutions adaptées à son système et ses besoins, de s'approprier les connaissances par l'expérimentation, l'observation et l'échange. Ce type d'approche favorise l'autonomie de décisions des exploitants agricoles, atout non négligeable en contexte climatique et économique changeant. Il renforce la capacité à innover des éleveurs et la production de connaissances par les techniciens et les éleveurs conjointement. Pour s'approprier ces nouvelles postures, des formations des techniciens sont nécessaires.

Au sein du programme, les dynamiques de groupe d'éleveurs restent compliquées à instaurer ou à maintenir (en particulier dans le contexte particulier de ces deux dernières années) mais les exploitants présents partagent plus volontiers leurs questionnements, expériences et souhaits et les échanges sont de plus en plus enrichissants.

Sur l'ensemble des 6 sites-pilotes en 2020 :

- Plus de 170 agriculteurs impliqués dans le programme (19 % de la cible)
- 130 suivis technico-économiques d'élevage
- 37 éleveurs engagés dans une meilleure valorisation de leurs prairies
- 83 élevages pratiquant les traitements anti-parasitaires ciblés

Cet accompagnement permet également aux structures engagées dans le programme de partager leurs visions des systèmes d'exploitation et des pratiques de gestion des milieux prairiaux de chaque territoire en se basant sur des données de terrain (partage des données recueillies, analyses statistiques, retours d'expériences...). Chaque territoire cherche à développer des temps de transversalité afin d'optimiser et de mettre de la cohérence entre les accompagnements apportés aux éleveurs. Ceci devrait permettre, à terme, d'identifier les stratégies à privilégier localement.

#### Enjeu pour la suite du programme :

- Développer des collectifs d'exploitants vivants facilitant l'innovation et le changement de pratiques des exploitants non encore engagés
- Développer l'approche agro-écologique en partageant davantage les enjeux de préservation du patrimoine naturel avec les éleveurs

\*\* La démarche Pâtur'Ajuste a été développée en 2011 en s'appuyant sur des expériences territoriales et en mobilisant les résultats de la recherche sur les comportements alimentaires des troupeaux, sur les dynamiques de végétation et sur l'organisation des pratiques d'élevage au sein des exploitations. Elle cherche à donner les moyens aux éleveurs d'ajuster leurs pratiques à leur situation, c'est-à-dire en fonction de leur ferme, pour atteindre leurs propres objectifs, grâce à l'observation des impacts du troupeau sur la végétation.

\*\*\* accompagnement basé sur l'aide à la formulation et résolution de problème en partant des objectifs de l'éleveur basée sur un dialogue entre experts, techniciens et praticiens autour de connaissances scientifiques et techniques et pratiques.

### Axe 3 – Des expérimentations sur le foncier qui se heurtent à des ambiguïtés de positionnement des éleveurs et réglementaires

Sur plusieurs territoires la population des éleveurs est vieillissante et la reprise des activités d'élevage non assurée. Pour éviter le retournement des prairies lors des cessions de ferme et lutter contre la déprise agricole sur ces milieux humides, un territoire tente de mettre en place depuis quatre ans un dispositif foncier sécurisant et quatre autres ont mis des premières actions d'accompagnement spécifique de transmission. Les résultats à ce jour sont peu probants, les éleveurs souhaitant d'un côté que l'activité agricole soit préservée lorsqu'ils sont en activité, mais de l'autre côté voudraient pouvoir vendre leurs terrains à un acquéreur non agricole lors de la cession d'exploitation.

Les réflexions se sont orientées ces deux dernières années sur une action concertée avec les services en charge d'accompagner les transmissions afin de prendre en compte au plus tôt la spécificité de ces milieux. L'évaluation de ces nouvelles initiatives sera faite en 2022.

- 1 accord sur des modalités de cession du foncier pour qu'il reste agricole
- 2 propositions de dispositifs d'échange de parcelles
- 1 tentative de retour d'activité d'élevage sur un marais communal
- Et en 2020, 7 accompagnements à la transmission des fermes ou projet

Pour faciliter l'exploitation des prairies, deux sites-pilotes ont proposé des dispositifs d'échange parcellaires qui n'ont pas rencontré l'approbation des exploitants. Les exploitants pointent du doigt les difficultés et les coûts d'un parcellaire morcelé, dispersé, éloigné du corps de ferme (frein au développement de système herbager en laitier) mais sont réticents à tout échange officiel

de terre. Les échanges ne se font qu'à l'amiable.

Par contre, l'accompagnement au montage de dossiers d'aide à l'investissement (Pcae) pour aménager les parcours de pâturage (chemin d'accès, abreuvement...) s'accroît suite à la mise en place d'un bonus pour les élevages éligibles au PMAZH, qui facilite l'accès à ce dispositif.

Deux sites-pilotes ont engagé des concertations avec des élus de collectivités pour restaurer des marais communaux et développer des activités d'élevage. Malgré l'intérêt d'une commune, l'expérience n'a pas pu aboutir car les frais liés à la compensation au défrichement à mettre en œuvre pour les parcelles boisées ont découragé les élus pourtant motivés.

**Enjeu pour la suite du programme :** Organiser des échanges avec les partenaires à l'échelle du bassin pour innover sur la pérennité de l'activité d'élevage et des prairies lors des ventes de parcelles

### Axe 4 – Valorisation des productions agricoles : des actions locales à intégrer dans des démarches plus globales pour plus d'impact ?

Sur les sites-pilotes de la Somme des actions ont été menées pour développer des produits d'élevage plus rémunérateurs et favoriser des pratiques environnementales plus vertueuses :

- l'étude d'opportunité sur le développement du bio n'a pas été suivi d'un plan d'action. Les acteurs locaux n'étaient pas suffisamment motivés.
- Suite à une étude de marché, la marque baie de Somme Saveurs a été créée. Une filière viande bovine rattachée à cette marque a commencé à se développer en 2021,

les débuts sont décevants (7 éleveurs concernés - 15 bêtes vendues). L'opération est renouvelée cette année sur de nouvelles bases.

Sur le marais Audomarois la pertinence de développer une viande issue du marais est étudiée suite à une sollicitation des éleveurs.

Les autres sites-pilotes misent plutôt sur des actions menées à plus grande échelle qui dépassent les territoires PMAZH (marque Parc, étude de filière lait sur l'ensemble du parc de l'Avesnois...).

En complément, sur tous les sites-pilotes, du conseil en vente direct est apporté aux exploitants demandeurs.

- 2 études de marché
- 1 marque de viande bovine (Saveurs Baie de Somme) et une seconde en réflexion (marais Audomarois)
- une étude d'opportunité de développer le bio sur 2 sites pilotes
- et en 2020, 30 jours de conseils individuels vente directe

Il est prévu d'échanger sur toutes ces initiatives à l'échelle du bassin et de les évaluer pour définir les actions qui ont un intérêt pour le programme, les actions à stopper et celles à créer.

**Enjeu pour la suite du programme :** Favoriser les synergies entre politiques de développement d'une alimentation durable et locale (PAT, Bio, développement de la marque Parc)

#### Axe 5.1 – Une évaluation des résultats difficile

Dès le début du programme, au-delà des indicateurs de moyens, l'Agence a échangé avec les partenaires sur la définition d'indicateurs de résultats afin d'évaluer le programme. Les deux voies de réflexion privilégiées étaient :

- Les évolutions de surfaces en prairies avec un focus sur les surfaces en prairies humides,
- L'évolution de la diversité floristique au sein des prairies humides (nombre d'espèces, nombre d'espèces rares...).

Pour le premier indicateur, des cartographies des prairies différenciant prairies sèches, semi-humides, humides ont été réalisées. Deux d'entre elles sont encore en cours, les territoires étant vastes. Nous nous sommes heurtés à des difficultés méthodologiques et à des temps de terrain importants.

Ces cartes doivent à présent être croisées avec les données du référentiel PAC pour estimer les évolutions de surface. Mais les données cartographiques doivent être analysées finement pour une interprétation juste des données car les déclarations des exploitants ne sont pas stables dans le temps.

D'autres part, un certain nombre de prairies sont sur des terrains non référencés dans le cadre de la PAC.

- 4 cartographies des prairies et de leurs degrés d'humidité
- 1 observatoire des prairies sur 1 site pilote
- 2 suivis phyto-sociologiques

Pour le second indicateur, les suivis phyto-sociologiques réalisés sur les sites-pilotes ont été espacés à des pas de temps de 5 ans car les suivis annuels coûteux n'étaient pas pertinents pour évaluer les modifications de flore sur des temps courts. A noter que les premières

tentatives de corrélation entre les évolutions de pratiques agricoles et évolution de la flore se sont révélées complexes. Les causes d'évolution sont multifactorielles (pratiques, apports de nutriments par les eaux en provenance de l'amont du bassin versant, changements climatiques...).

Le souhait est à présent de bénéficier de l'expertise du Conservatoire botanique de Bailleul pour nous aider à mettre en place un observatoire des prairies composé de quelques indicateurs clé de pression et de suivis de flore ciblés en s'inspirant du travail réalisé bisannuellement par la plaine maritime picarde (cf. document joint).

A noter que le programme a été évalué à mi-parcours par un organisme externe et que la capitalisation faite du programme permet d'illustrer de façon qualitative les résultats obtenus sur le terrain.

**Enjeu pour la suite du programme :** Renseigner à pas de temps régulier des indicateurs de résultats et de pression partagés par tous pour une évaluation du programme plus quantitative

## **Axe 5.2 - Une capitalisation en développement pour que les acquis du programme profitent au plus grand nombre**

Depuis 2019, l'Agence, en collaboration avec les acteurs du programme, s'efforce de développer la capitalisation et la valorisation des acquis du programme pour qu'il profite au plus grand nombre. Des documents de retours d'expérience à destination des techniciens et/ou des éleveurs ont été réalisés sous différents formats (papier, vidéos...).

Des analyses statistiques sont également réalisées à partir des données économiques ou des résultats obtenus à partir des suivis et accompagnements (suivis qualitatif et quantitatif des prairies, apport des accompagnements technico-économiques sur le maintien de l'herbe ou la fertilisation...).

Le 19 novembre 2019, un colloque a notamment été organisé pour partager ces acquis. Une centaine de personnes dont une vingtaine de personnes extérieures au programme (autres territoires du bassin, ministères en charge de l'écologie, agence de l'eau...) ont participé à cette journée. La dernière journée nationale de l'APCA (Assemblée Permanente des Chambre d'Agriculture) dédiée à l'élevage en milieux humides a eu lieu en 2021 en plaine Scarpe Escaut. 3 exploitants ont témoigné de leur engagement au sein du programme.

- 1 charte graphique dédiée au programme
- 15 retours d'expérience d'éleveurs
- 10 fiches de capitalisation à destination des techniciens
- 5 films de témoignage d'éleveurs
- 2 conférences à portée nationale
- Une mallette pédagogique en constitution pour les lycées agricoles

Depuis 2021, un travail est mené, en collaboration avec des lycées agricoles afin de produire du contenu pédagogique (mallette pédagogique, cours, travaux pratiques...) qui permettra de partager ses acquis auprès des étudiants.

**Enjeu pour la suite du programme :** Faire connaître au plus grand nombre les acquis du programme et les rendre facilement accessibles, via un site internet dédié

A noter que l'Agence n'a pas vocation à apporter des aides au fonctionnement. Le développement de tels programmes se fait toujours avec le souci de pouvoir pérenniser les évolutions constatées une fois l'arrêt du soutien de l'Agence. Sur certains territoires qui trouvent actuellement l'équilibre, l'enjeu est de définir un dispositif durable. Par exemple, en basse vallée de la Slack, une association des usagers du marais est en cours de discussion.

## Les résultats

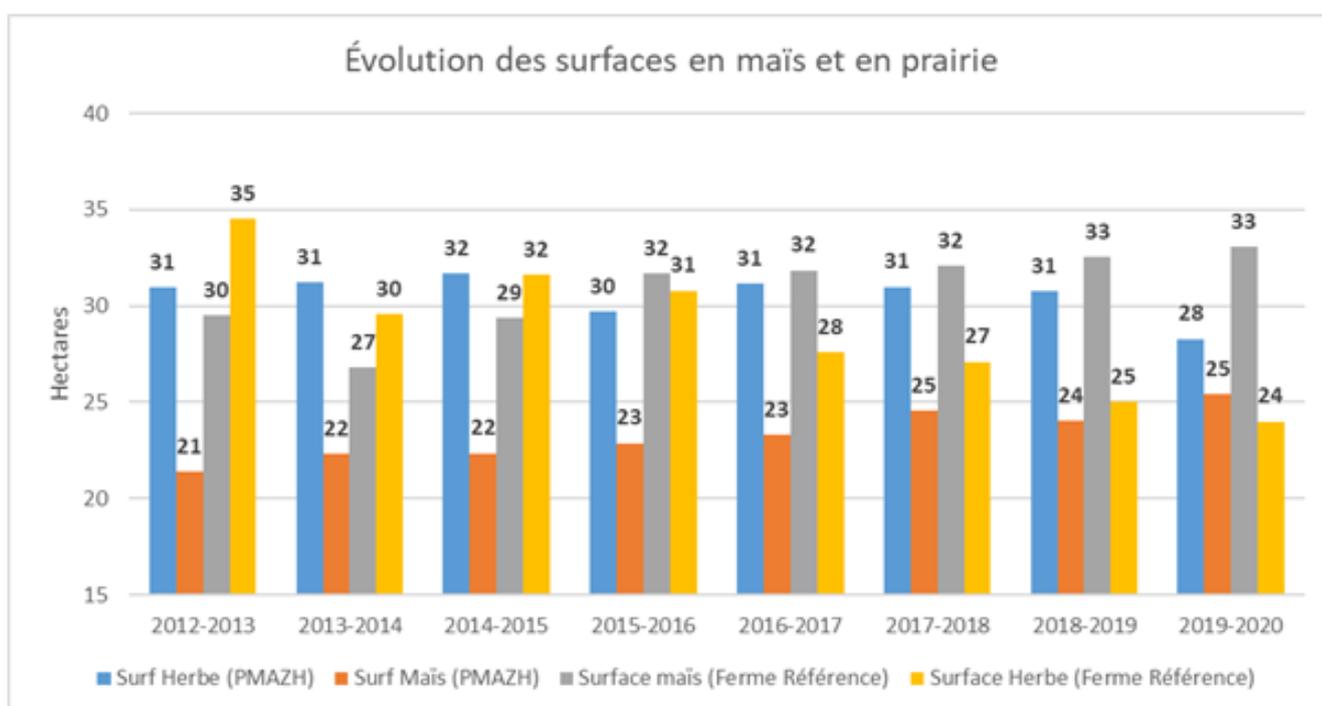
### Le PMAZH c'est...

... des prairies qui sont moins sujettes au retournement malgré un contexte défavorable

Entre 2011 et 2017, la surface en prairies permanentes a diminué de 5% dans les Hauts de France comme sur le territoire national. Voici les diminutions des surfaces estimées sur les sites-pilotes du PMAZH.

	Plaine Maritime Picarde	Moyenne Vallée de la Somme	Basse vallée de la Slack	Marais Audomarois	Plaine Scarpe Escaut	Prairies de l'Avesnois
Diminution des prairies permanentes	- 2,9%	Non connu	0%	Données en 2022	Données en 2022	Données en 2022

Une récente analyse de 14 élevages laitiers bénéficiant d'un suivi technico-économique depuis 8 ans en plaine maritime picarde montre que leur surface en prairies est constante alors qu'elle diminue pour les fermes de référence de la Somme. La légère augmentation des surfaces en maïs est liée à l'augmentation du troupeau (+28 vaches/élevage).

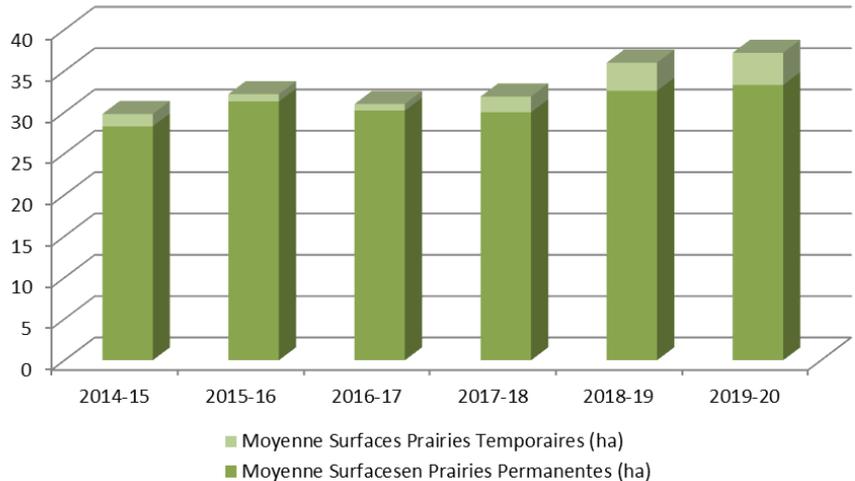


## ... Des hectares d'herbe sont plantés par certains exploitants qui ont repris confiance dans l'herbe

Evolution des surfaces en prairies pour 8 élevages allaitants en suivi technico-économique depuis 6 ans en plaine Scarpe Escaut

En plaine Scarpe Escaut, la surface en prairies de 8 élevages bénéficiant d'un accompagnement depuis 6 ans a augmenté (+25%).

Même constat pour 6 élevages laitiers accompagnés depuis 7 ans (+ 60%)



## ... Des élevages exploitant des prairies humides qui perdurent grâce à de meilleurs résultats économiques

Une récente analyse de 30 élevages allaitants bénéficiant d'un suivi technico-économique depuis 8 ans en plaine maritime picarde montre que 60% des éleveurs ont progressé ou sont dans les « rails » pour mieux vivre de leur production par une meilleure maîtrise technique. 20% étaient en difficulté et le sont restés. Les 20% restants étaient déjà performants et ont maintenu leurs bons résultats.

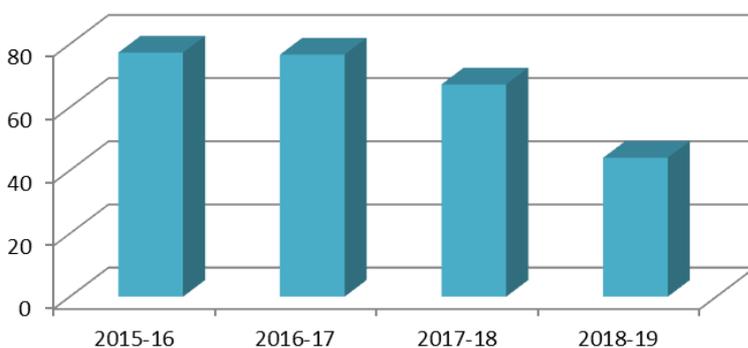
**“Si on n'avait pas pris ce virage en 2017 avec la GTE, aujourd'hui, je ne serai plus éleveur !”**

Jean-Louis BOUTHORS  
Éleveur laitier à Daours (Somme)

## ... un impact moindre de l'élevage sur l'environnement

### Moins d'azote

Moyenne d'apports d'azote minéral (uN/ha) sur Prairies Permanentes pour 9 élevages laitiers accompagnés en plaine Scarpe Escaut et en basse vallée de la Slack



En plaine Scarpe Escaut et basse vallée de la Slack, baisse de 56% des apports d'azote minéral sur les prairies pour 9 élevages laitiers accompagnés sur plusieurs années.

### Moins de produits phytosanitaires

« ça s'est réglé plus vite que je ne l'aurai cru et sans phyto. Finalement maintenant quand je vois des chardons boules/artichauts, ça ne m'inquiète pas. Ce n'est pas si difficile à gérer. »

Francis Clay – Marais Audomarois

### Moins de traitements anti-parasitaires

**68%** : c'est le taux d'observation mis en évidence en 2016 sur 10 exploitants des programmes de maîtrise du parasitisme (avec seulement 2 élevages/10 pour lesquelles l'observance était mauvaise).

NB : Une seconde évaluation est en cours sur plus de 50 éleveurs, les résultats seront disponibles en 2023.

« Dans le cadre du PMAZH, j'ai aussi participé à Vét'el sur le suivi du parasitisme. On a fait des copro. et d'autres analyses pour éviter les traitements systématiques. Avant je traitais systématiquement mais l'année dernière sur 5 vaches ciblées, y en avait qu'une de positive. » Antoine Richard – Plaine Scarpe Escaut

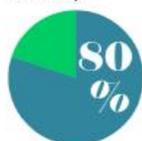
### ... et potentiellement sur la biodiversité



**Le Vanneau huppé est un oiseau caractéristique des prairies humides. Ses exigences écologiques en font un excellent indicateur de la qualité des milieux.**

**132** couples nicheurs de Vanneau huppé en 2019

**- 7%** de couples nicheurs de Vanneau huppé entre 1994 et 2019 (-32 % en France depuis 1989—données STOC)



**80%** des couples nichent dans des prairies gérées extensivement (MAEC, propriétés du Conservatoire du littoral)

Source : Etude SMBS-GLP sur 4 secteurs du territoire - 2019

« Les quadrats permanents suivis dans la vallée de la Slack montrent globalement des niveaux hydriques et trophiques stables dans le temps. Par conséquent, les végétations identifiées sur la vallée de la Slack sont globalement dans un bon état de conservation actuel. » Extrait des synthèses des suivis floristiques de la Slack source Alfa 2018 et Biotope 2021)

### ... Des éleveurs qui ont changé leur regard vis-à-vis des prairies diversifiées

« Le suivi agro-écologique d'une de mes prairies m'a permis de mieux me rendre compte de ses caractéristiques et fonctionnalités. On m'a dit que c'était une prairie remarquable pour plusieurs raisons. Moi à force de la voir tous les jours, je ne m'en rendais plus compte. Je l'ai regardé d'un autre œil. » Guy Legrain – Plaine Scarpe Escaut

Jean Martial Ducroquet (Basse vallée de la Slack) et ses associés ont pu se rassurer sur la valeur alimentaire de la diversité de l'herbe au pâturage (houlque notamment, herbe d'automne, etc.), en constatant que les vaches qui pâturaient ces plantes avaient des niveaux de production de lait conformes aux attentes par rapport à leur stade de lactation.

*« A présent nous voyons à nouveau nos prairies comme une ressource. Nous envisageons de faire pâturer l'ensemble des prairies humides du marais. Mais l'augmentation du pâturage dépendra aussi des conditions climatiques. »* Frédéric Dausque – Basse vallée de la Slack

Cependant ces prairies représentent une bonne sécurité fourragère. Il y a toujours de l'herbe dans les marais, en hiver, en été et avec zéro engrais. C'est rentable économiquement. Laurent Duminy – Plaine maritime picarde

### **... Des techniciens qui changent de regard et de posture (techniciens formés à l'accompagnement au changement) transportant leur savoir sur d'autres projets**

*« Mon regard a changé car j'ai travaillé avec des gens plus spécialisés sur le côté environnemental et on se connaît mieux, on apprend des métiers de chacun, on le respecte, et ça, c'est un point très positif. »* Daniel Platel – Chambre d'Agriculture de la Somme

*« Mon regard personnel sur ces prairies a changé car je les voyais uniquement comme une contrainte au départ et maintenant je les vois surtout comme une sécurité pour l'été. »* Antony chemin – Chambre d'Agriculture de la Somme

### **... Des agriculteurs qui témoignent de leur évolution et sont fières d'en parler devant leurs pairs ou au grand public**

10% des agriculteurs engagés dans le programme ont accepté ces 3 dernières années de témoigner de leur changement de regard et de pratique via les retours d'expérience, les films ou lors de conférence ou portent ouvertes.

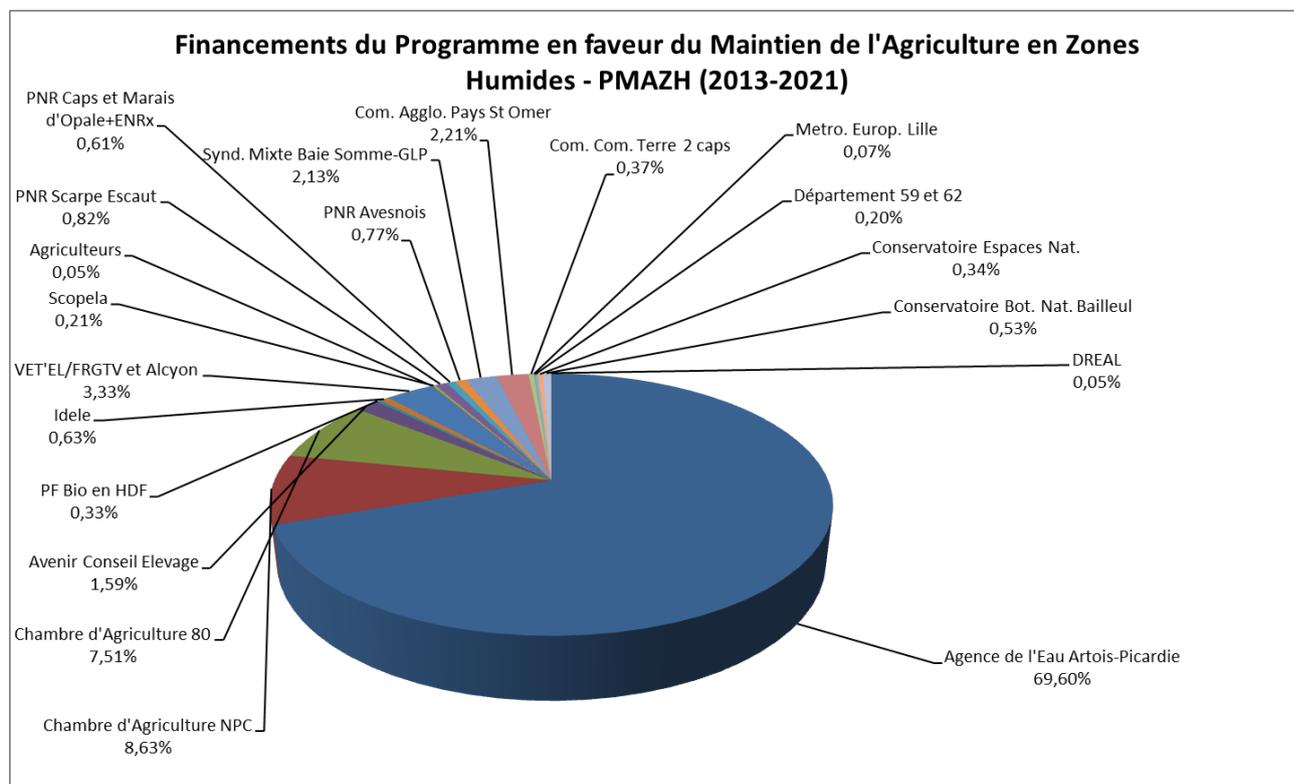
### **... Une source d'inspiration pour d'autres**

Fort de l'expérience menée en basse vallée de la Slack, le PNR Caps et Marais d'Opale a lancé un programme de maintien de prairies en bocage boulonnais qui cible 250 éleveurs.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse souhaite s'inspirer du PMAZH pour lancer un programme de maintien de prairies d'envergure sur son territoire. Ils ont demandé à 10 acteurs du programme (éleveurs et techniciens) de venir témoigner à une journée technique au mois de juin.

## Bilan des moyens humains et financiers

Depuis 2013, l'agence de l'eau a mobilisé 6,5 millions d'euros pour soutenir ce programme (sites-pilotes du Val de Lys et de la boucle de la Lys compris). Les 3 millions complétant le budget ont été financés par les acteurs engagés dans le programme.



A cela s'ajoute le temps passé par les agents de l'Agence pour animer le programme, le suivre et instruire les demandes de participation financières qui est estimé à 0,6 ETP/an. En début de programme ce temps était plus important (0,8 ETP) afin d'accompagner l'installation des dynamiques de territoires.

**L'implication de l'Agence dans le dispositif est nécessaire pour assurer la cohérence des actions avec les enjeux du programme mais également pour animer le réseau de partenaires, mutualiser et capitaliser les expériences.**

## Détail des coûts par site-pilote (année 2020)

	Plaine Scarpe Escaut	Prairies de l'Avesnois	Marais Audomarois <sup>(2)</sup>	Basse vallée de la Slack	Plaine maritime picarde	Moyenne vallée de la Somme	TOTAL
Animation MAEc – Nb de contrats signés (ha engagés)	<i>A venir</i>	<i>A venir</i>	2 (1,76 ha)	2 (13,4 ha)	100 (1347 ha)	20 (250 ha)	<i>A venir</i>
Suivi technico économiques Viande	16	15	3	2	19	10	65
Suivi technico économiques Lait	7	6	3	0	36	13	65
Pâtur'Ajuste	6	8	7	9	7	0	37
Gestion du parasitisme	7	16	23	6	15	16	83
Autre accompagnement individuel	14	9	12	9	5	7	56
<b>Nb éleveurs réalisant au moins 1 suivi (hors MAEc)</b>	<b>23</b>	<b>35</b>	<b>25</b>	<b>11</b>	<b>56</b>	<b>20</b>	<b>170</b>
Nb d'éleveurs ciblés	188	250	120	19	220	108	905
Surface en prairie	7 325	19 910	1 093	400	5 800	860	35 388
Budget 2020	200 935	233 333	290 343	121 194	358 594	189 574	1 393 973
PF AEAP 2020	140 655	163 333	203 240	84 836	251 016	132 702	975 781

(1) en Avesnois passage de 13 communes à 42 communes en 2019

(2) Dans le marais Audomarois, le programme s'adresse également à 30 maraîchers exploitants 400 ha

### **b. Maintien du bocage boulonnais : des débuts prometteurs grâce à la co-construction du programme et une approche des éleveurs qui s'affinent**

Suite à son expérience du PMAZH de la basse vallée de la Slack, le PNR Caps et Marais d'Opale a souhaité développer en 2019 un programme de maintien des prairies sèches. Ce programme a été co-construit avec les acteurs de terrain et les éleveurs dès sa conception dans le cadre du Plan de Paysage du bocage boulonnais. Il est financé pour 3 ans par l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP) et mis en œuvre en partenariat par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et la Chambre d'Agriculture.

D'une part, il vise à répondre aux enjeux de préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, de maintien du paysage boulonnais et de ses prairies bocagères, par des actions de développement de l'élevage en système herbager.

D'autre part, ce programme est mené à titre expérimental, en lien avec l'AEAP, pour évaluer différentes méthodes d'accompagnement des éleveurs, différents outils et actions, dans l'objectif de créer une boîte à outils.

Les actions menées sont assez similaires à celles développées dans le cadre du PMAZH (animation MAEC, accompagnement des éleveurs, valorisation des produits, capitalisation...) mais avec une mise en place dès le commencement d'une co-construction de programme, une démarche d'accompagnement au changement et une approche agro-écologique de la gestion des prairies.

Détail des coûts (année 2020)

<b>Bocage Boulonnais</b>	
Animation MAEc sur 2 ans	44
GTE Lait	7
GTE Viande	1
Pâtur'Ajuste	8
Enquêtes sur 2 ans	77
Enquête circuits courts	29
Autres agriculteurs touchés pr les tournées collectives	11
<b>Nb éleveurs engagés dans le programme (hors MAEc)</b>	<b>36</b>

Nb agri	250
Surface en prairie	11 420 ha

Budget 2020	221 000 €
PF AEAP 2020	154 700 €

Les acteurs de ce territoire souhaitent poursuivre ce programme sur 3 années supplémentaires (2023-2026). La demande de participation financière sera déposée d'ici la fin de l'année.